218C0720
FR0010263202-FS0366

12 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PAREF

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2018, la société civile Financière Chatel[1] (11 rue d'Artois, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 avril 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PAREF et détenir 79 350 actions PAREF représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation du capital de la société PAREF[3].

[1] Contrôlée par Monsieur Joseph Chatel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 441 580 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société PAREF en date du 5 avril 2018.